

Rencontre régionale CoDev-CESER du Grand Est

matinée du 30 juin 2026

Table ronde

Interventions des experts en intégralité

INTERVENANTS DE LA MATINÉE



Christophe de Bernardinis

Maître de conférences HDR en droit public
Responsable de la Licence en droit, de la Licence d'administration publique (LAP), de la Classe Talent Service public
Faculté de droit de Metz Université de Lorraine
Ouvrage publié en 2023 sur "La protection des droits fondamentaux en France" - Editions juridiques franco-allemandes EJFA

La démocratie participative, valeur ajoutée ou phénomène éphémère sous la V^{ème} République

La V^{ème} République est ce qu'on appelle une démocratie représentative où ce sont les représentants qui prennent les décisions à la place des citoyens. Il existe, néanmoins, depuis plusieurs décennies, une volonté croissante visant à favoriser une implication plus directe de ces citoyens dans la prise de la décision publique.

Cette évolution a donné naissance à la notion de démocratie participative qui, au-delà des différentes formes dans lesquelles elle peut se présenter, revitalise, à plusieurs égards, la vie démocratique tout en effaçant certains défauts de la démocratie représentative. Si elle présente, en ce sens, une véritable valeur ajoutée, elle doit, cependant, faire face à des limites structurelles, une participation inégale et un intérêt fluctuant amenant à poser la question de son intérêt réel.

Dominique Chuffart

Co-président de la Coordination nationale des Conseils de développement, Dominique Chuffart est engagé de longue date en faveur d'une démocratie participative utile, fondée sur la coopération entre élus, services, CESER et conseils de développement. Référent du Conseil de développement de Rennes-Métropole, qu'il a présidé pendant 4 ans, il défend la place de l'intelligence collective territoriale et de la contribution citoyenne dans l'élaboration de la décision publique.

Et si l'humain redevenait le cœur de la démocratie territoriale ?

Mon intervention proposera une réflexion sur les conditions d'un dialogue territorial renouvelé, fondé sur la confiance entre élus, services, CESER et conseils de développement. Elle mettra en lumière la nécessité de dépasser les logiques de juxtaposition, de défiance ou d'incompréhension, pour faire vivre une démocratie participative fondée sur la coopération, la complémentarité des échelles et la reconnaissance d'une participation utile.

L'enjeu sera de réaffirmer la place de l'intelligence collective territoriale et de la contribution citoyenne dans la construction de la décision publique.



Laurent Riche

Maire de Kingersheim (13 400 habitants) et Vice-Président de Mulhouse Agglomération (m2A) en charge du Développement Économique (incluant l'ESS), il est également Président de la Maison de l'Emploi de la région mulhousienne (MEF68). Elu local depuis 2001 et maire depuis 2020, il place au premier rang de ses engagements les enjeux d'éducation et de citoyenneté, de solidarités, ainsi que de transition écologique et énergétique. Il est également pleinement mobilisé à la mise en œuvre d'une citoyenneté active et continue dans les débats publics pour « nourrir la délibération » (démocratie de co-construction) dont sa commune fait référence en France.

Susciter le désir de participation : l'expérience de Kingersheim

L'enjeux de la participation et l'implication des habitants, pour sortir de la relation électeur « consommateur » / élu « magicien », a conduit l'équipe municipale de Kingersheim à engager une démarche volontariste dès la fin des années 90.

Construire un écosystème démocratique d'implication, d'élaboration, de délibération, par toutes les ressources civiques de sens, d'expertise et d'intelligence, et que toute phase décisive soit un cheminement pour les habitants : interpellé et se laisser interpellé, informer et donner du sens, débattre, élaborer et co-construire, décider et s'engager.

La démocratie de participation n'a pas vocation à se substituer ou à s'opposer à la démocratie représentative (électorale), mais à l'enrichir. Et à Kingersheim, les pratiques démocratiques sont pour l'équipe municipale un état d'esprit de gouvernance, avec un autre rapport au pouvoir et une éthique de l'agir public. Pratiquer une démocratie exigeante et édifiante, parce qu'on ne naît pas citoyen, on le devient !

Estelle Mercier

Députée de Meurthe-et-Moselle et membre de la commission des finances depuis 2024. Ancienne adjointe au maire de Nancy (2020-2024) et d'Essey-lès-Nancy (2001-2014), elle est également maître de conférences à l'IAE Nancy School of Management – Université de Lorraine et membre du CEREFIGE.

Démocratie parlementaire : un lien avec le citoyen à réenchanter ?

À partir de son expérience de députée, Estelle Mercier abordera les liens entre démocratie parlementaire et démocratie participative, mais également comment la parole citoyenne et le travail parlementaire s'enrichissent mutuellement.

Son intervention reviendra également sur la réalité du travail de député, entre écoute des attentes individuelles, travail de terrain et recherche de l'intérêt collectif dans l'élaboration de la loi, dans un contexte de défiance des français envers les institutions.





Christophe de Bernardinis

CONFÉRENCE

La démocratie participative, valeur ajoutée ou phénomène éphémère sous la V^{ème} République

Je vais **d'abord vous parler de démocratie avant de vous parler de démocratie participative**. Une question pourrait être posée aux citoyens français qu'on croise dans les rues : *"Pensez-vous réellement que nous sommes dans un système démocratique en France ?"* La réponse des citoyens français serait : *"nous sommes dans une démocratie en France et ce sont même les Français qui ont inventé le système démocratique"*, avec le siècle des Lumières, la Déclaration des droits des citoyens, etc....

Ce ne sont pas les Français qui ont inventé le système démocratique !. Ce sont les Anglais qui les premiers ont limité le pouvoir politique et ce sont surtout les Américains. Il faut lire la déclaration d'indépendance des États-Unis de 1776 qui explique ce qu'est la démocratie et cette notion qui lui est attachée de donner le pouvoir au peuple. **Abraham Lincoln**, quelques années plus tard, va donner une **définition de la démocratie** : **"c'est le pouvoir du peuple, par le peuple, pour le peuple"**. **On donne le pouvoir de décision politique au peuple. La vraie démocratie est celle-là.**

À la même époque, les révolutionnaires français n'ont pas cette ambition de donner le pouvoir au peuple. Les révolutionnaires français, il suffit de regarder les propos de Sieyès en 1789, veulent créer une république, jamais de la vie une démocratie. Pourquoi ? Parce qu'ils ont peur du peuple. Ils pensent que le peuple n'est pas prêt pour s'occuper des choses publiques. Ils n'avaient pas la même vision que les Américains. **La première logique des Révolutionnaires n'est pas de créer une démocratie mais de créer une république. Une république, c'est donner le pouvoir à des représentants, certes élus.** Au début, ça a été un peu compliqué au niveau de l'élection, les critères étaient, comment dire, plus que discutables. On a fait des progrès par rapport à cette question, mais l'idée première; c'est de créer **un système qui se veut avant tout représentatif : les représentants prennent les décisions à la place des citoyens.** C'est notre système fondamental. Les révolutionnaires voulaient faire admettre leur système. Et leur système est de faire croire que le peuple allait prendre le pouvoir, puisque la monarchie absolue et tout ce qui va avec, était supprimée, alors qu'en réalité, on n'allait pas donner le pouvoir au peuple. Ils ont **inventé une notion qui s'appelle la Nation et ils ont inventé la "souveraineté nationale"**. On va donner le pouvoir de décider à la Nation, pas au peuple. Et **ce système de souveraineté nationale est encore présent dans notre Constitution actuelle.** Il est évoqué d'une manière assez confuse mais il est présent dans notre Constitution actuelle.

On donne le pouvoir à la Nation, on ne donne pas le pouvoir au peuple. Bien entendu, la nation est censée regrouper le peuple. Mais normalement, quand on donne le pouvoir au peuple, chacun a le droit de vote, chacun a le droit de décider. On compte une voix par personne. La nation, c'est global, c'est la nation française, ce n'est pas une voix plus une autre, c'est une voix globale. On a construit le système français sur cette logique. On est loin de la définition de base qui veut que la démocratie, c'est donner le pouvoir au peuple.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Il faut regarder notre texte suprême, la Constitution. La moitié des articles de la Constitution ne sont pas, j'exagère un peu, respectés en pratique. Il y a plein de choses à redire sur la pratique constitutionnelle. Il y a **deux articles de la Constitution** qu'il faut que je mette en avant. **L'article 2, le principe de notre République. "Gouvernement du peuple, par le peuple, et pour le peuple"**. Reprise de la formule attribuée à Abraham Lincoln. Cette formule pourrait signifier que dans notre système, le peuple décide, que le peuple a le pouvoir de décision politique. **L'article 3: « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. »** Donc, on indique que le peuple décide, a le pouvoir politique et puis derrière, on parle de souveraineté nationale. Ce n'est pas le peuple qui décide par ses représentants, ce sont les représentants qui exercent ce pouvoir. Pour éviter le côté trop privatif du droit de la représentation, on écrit "par ses représentants et par le référendum".

Quelqu'un se souvient du **dernier référendum en France ? C'était en 2005 sur le traité qui devait instituer la constitution européenne.** Vous rappelez-vous que les Français ont dit non à ce traité?. La question posée était : *"êtes-vous favorable au traité ?"*. À l'époque, c'était déjà assez compliqué. Cela s'est transformé 2/3 ans après dans le fameux traité de Lisbonne. On a enlevé le titre, on a remis les mêmes articles. C'est exactement la même chose qui a été validée par le Parlement au Congrès. C'est l'une des premières fois où les Français ont dit non à un référendum. À partir du moment où ils ont dit non, plus de référendum. Je ne sais pas si c'est lié, s'il y a une relation de cause à effet; Le référendum précédent portait sur le quinquennat, en 2000, et les résultats étaient justes : 51% de Français ont dit oui et déjà le pouvoir politique s'est posé beaucoup de questions sur ce résultat.

On a dans notre système tout ce qu'il faut pour faire parler le peuple, pour le faire participer à la prise de décision politique. Le peuple peut ratifier une loi. Le peuple, article 11 de la Constitution, peut ratifier une révision de la Constitution. C'est même le principe : n'importe quelle révision de la Constitution doit passer par la validation du peuple. C'est assez logique puisque la Constitution a été validée par le peuple et qu'elle découle du peuple. Notre système est censé être un système démocratique, donc n'importe quelle révision doit être validée par le peuple. **La seule révision de la Constitution validée par le peuple, c'est la réforme du quinquennat en l'an 2000.** C'est Valéry Giscard d'Estaing qui est à l'origine de la révision et c'est Jacques Chirac qui se l'est appropriée et finalement, il n'avait pas d'autre choix que de passer par le peuple mais ce n'était pas sa volonté première.

Le projet de révision de la Constitution pour faire en sorte d'inclure la liberté de recourir à l'avortement. On s'est dit, il n'y a pas plus consensuel comme sujet. Forcément qu'on va passer par le peuple. On n'est pas passé par le peuple. Chaque candidat-président, dans les campagnes électorales, met en avant l'utilisation du référendum et puis non. Il y a beaucoup trop de dangers aujourd'hui pour le politique de mettre en avant un référendum, pour de nombreuses raisons sur lesquelles je reviendrai à la fin de mon intervention.

La démocratie participative, valeur ajoutée ou phénomène éphémère sous la V^{ème} République

Vous avez parlé tout à l'heure de **défiance du peuple envers les politiques** et vous avez donné les chiffres. Cette défiance est très forte. Certains disent que ce sont les promesses pas tenues qui amènent cette vision du peuple. La plupart du temps, ce qui est assez paradoxal, les promesses sont tenues. Quand vous demandez aux citoyens ce que c'était le programme de tel homme ou femme politique qui a obtenu le pouvoir, concrètement, c'est assez vague. Quand on regarde un peu les choses, c'est un réflexe : automatiquement, celui qui gagne les élections, ne va pas respecter ses promesses. Ce n'est pas souvent le cas en pratique. Repartons aux États-Unis, regardez Donald Trump : le programme était clair et il ne fait que suivre le programme. En France, c'est un peu plus compliqué parce que, quand vous regardez les programmes des candidats, c'est assez difficile pour les citoyens de retenir quelque chose de précis dans leurs programmes. Surtout, le citoyen a toujours une vision individuelle des choses. A part peut-être toutes les personnes présentes dans cette salle. Globalement, le citoyen a une vision individuelle des choses. Notre société est fondée là-dessus. Forcément, il ne s'identifie pas dans ce qui peut être mis en place. Et comme il ne s'identifie pas, les promesses ne sont pas tenues !

Les scandales politiques, un autre facteur. Il y a beaucoup plus de transparence aujourd'hui sur la chose politique, beaucoup plus qu'il y a quelques années où il y avait beaucoup plus de scandales. Il y en a beaucoup moins maintenant. Mais comme c'est plus transparent, ça fait plus de buzz. Qui s'exprime sur les réseaux sociaux ? Ce ne sont pas les modérés qui s'expriment sur les réseaux sociaux. Si vous êtes modéré sur les réseaux sociaux, vous n'existez pas. Ce qui existe sur les réseaux sociaux sont ceux qui critiquent le plus. Pour beaucoup de sociologues aujourd'hui, c'est un facteur de la radicalisation du vote des Français, ces réseaux sociaux. Malheur à celui qui ne maîtrise pas les réseaux sociaux lors d'une élection car c'est quelque chose qui devient primordial.

Certains vous diront qu'il y a aussi **les difficultés économiques et sociales**. On est censé, depuis les années 1970, être en crise économique. Il y a d'autres facteurs de crise sanitaire, de crise sécuritaire qui rajoutent des couches sécuritaires. Il y a un sentiment anxiogène qui existe et je n'aimerais pas être à la place des politiques quand ils arrivent au pouvoir. Automatiquement, n'importe quelle action d'un politique est confrontée à ce sentiment de peur qui existe chez les citoyens.

Sur l'utilisation de l'article 49 alinéa 3. C'est assez incroyable comment tous les lycéens, les collégiens, connaissent l'article 49-3. Il y a eu un lycéen qui, je ne sais plus quelle année, qui avait donné une claque à Manuel Valls, Premier Ministre, en lui disant "c'est parce que tu as utilisé l'article 49-3". Je n'arrête pas de dire en cours qu'il **n'y a pas plus démocratique que l'article 49 alinéa 3**. Je pense qu'il y a ici beaucoup de monde qui n'est pas d'accord avec moi. **L'idée du 49.3 est de dégager une majorité pour faire voter le texte.** A priori, la majorité du gouvernement actuel est un peu bancal. Le 49.3 c'est : si votre majorité est plus forte, pas de soucis, je m'incline. Je m'incline et je démissionne avec tout ce qu'il y a derrière. La réforme des retraites est passée à 5 voix près, ce n'est pas beaucoup. Notre système est fondé sur la loi de la majorité. Et la loi de la majorité est parfois injuste mais c'est la loi de la majorité.

Autre problème, **la dissolution de 2024**. Elle a marqué l'idée qu'il a encore plus un écart avec des politiques. N'importe quel universitaire constitutionnaliste vous dira que **la dissolution est utilisée dans une période de crise**. On constate qu'il y a une impossibilité de mettre en place les politiques publiques et les réformes. L'utilisation de la dissolution est faite pour qu'on puisse, avec une nouvelle majorité, faire en sorte de pouvoir mener les réformes. **Elle a été utilisée dans une logique très parlementaire**, très classique. Vous avez vu le retour sur notre président et l'utilisation de cette dissolution ? Comment c'est possible, comment il a osé, etc. C'était une très mauvaise décision. Alors forcément, cela n'a pas arrangé les choses, puisque le vote des Français a fait de rendre les choses plus compliquées. Ça a été très mal commenté, mais personne, c'est assez incroyable, personne ne s'est dit "*Avant Emmanuel Macron, il y avait une sorte de confusion des pouvoirs, comme pratiquement depuis De Gaulle tous les présidents de la 5^e République. Cette dissolution a fait perdre cette confusion des pouvoirs*". Cette dissolution a été analysée comme « jamais il aurait dû faire ça ». Comment cela, « jamais il aurait dû faire ça » ? C'est quand même bien de revenir à un équilibre et d'aller contre la confusion des pouvoirs envers une personne. On est tellement habitués à la confusion des pouvoirs, les lois, ça passe, il y a des discussions, mais comme on a une majorité, on est sûr que ça passe, donc c'est efficace. On était tellement habitué à ce système, que d'un coup, quand on revient à quelque chose qui relève plus de la démocratie, de la discussion, de donner plus de pouvoir au Parlement, il y a remise en cause d'une décision. Oui, c'est compliqué aujourd'hui au Parlement. Mais c'est **l'esprit même de notre système : discuter, faire voter les voix par les parlementaires** et pas que le Parlement soit une chambre d'enregistrement. Avant, c'était une chambre d'enregistrement. Maintenant, on est revenu à quelque chose de plus démocratique, il y a un flot de critiques sur cette idée de revenir à quelque chose de plus démocratique.

Dernière sujet : **les élections qui ont suivi la dissolution**. On a dit "au premier tour, c'est le Rassemblement National qui arrive en tête". Au deuxième tour, c'est le Nouveau Front Populaire qui arrive en tête. C'est logique de nommer un premier ministre issu du Nouveau Front Populaire. Le problème, c'est pourquoi il y a eu une volte-face des votes entre le premier et le deuxième tour ? Dans nos élections, on a une logique qui amène à ce qu'on puisse contrôler quelque part le vote des électeurs. Vous avez déjà vu aux États-Unis, en Grande-Bretagne, voire en Allemagne, des élections à deux tours ? Nous, la présidentielle, c'est deux tours, la législative, c'est deux tours. A la présidentielle, seuls les deux premiers arrivent au second tour. Pourquoi pas le troisième et pourquoi pas le quatrième ? Pourquoi pas ceux qui ont obtenu le plus de voix ? **L'idée est de dégager une majorité et de donner la meilleure légitimité au président.** C'est pas toujours vrai comme légitimité : Emmanuel Macron a à peu près 30% de légitimité. Forcément, il est élu à plus de 50% mais quand il arrive au pouvoir, sa légitimité, c'est 30%. Il doit gouverner avec 3 Français sur 4 ou 2 Français sur 3 qui sont presque contre lui.

La démocratie participative, valeur ajoutée ou phénomène éphémère sous la V^{ème} République

Mais **notre système est efficace. Pas démocratique mais efficace**. Que s'est-il passé entre le premier et le second tour des législatives? Il y a eu des accords politiques entre les principales formations. Les formations qui ne passent pas d'accords politiques, c'est difficile pour elles d'exister. Pour la première fois, il n'y a pas eu de majorité relative claire. C'est pour cela qu'aujourd'hui, c'est très compliqué de faire avancer les choses.

Au niveau national, le désaveu est marquant. Au niveau local, il n'y a jamais eu autant de tentatives de démocratie et de mise en place de systèmes démocratiques. On appelle cela la démocratie participative. Il y a quelques éléments au niveau national, mais en tout cas, là où on a été le plus loin, c'est au niveau local. Au niveau local, le plus marquant, on a commencé par le droit de pétition des électeurs, on est dans les années 1990, on a mis en place des **référendums locaux**, cela n'a pas été une grande réussite. Il y a un référendum local qui a fait beaucoup de bruit, je ne sais pas si vous vous en rappelez, c'est sur le **projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes** avec 55% pour le projet et le projet a finalement été abandonné en 2018. Cela montre qu'on essaie de mettre en place de la démocratie participative mais les résultats sont compliqués. **Les conseils de quartier** vont arriver dans les années 2000. C'est quelque chose qui fonctionne avec beaucoup de critiques. Mais qui a le mérite de fonctionner, **par exemple à Paris**. Ça a fonctionné sur l'amélioration de la sécurité et du cadre de vie, les ralentisseurs, les pistes cyclables, les espaces verts, etc. Mais demandez aux Parisiens, quand on parle de pistes cyclables, de ralentisseurs, ce qu'ils en pensent. Alors que la logique a été de travailler avec les conseils de quartier. On parle beaucoup de végétalisation en ce moment et de l'instaurer par les conseils de quartier, pourquoi pas.

En 2004, la Charte de l'environnement est adoptée. L'idée est de faire participer les citoyens à la prise des décisions publiques, le droit à l'information et le droit à la participation. Si vous saviez, **depuis que cette Charte a été mise en place, comment on est en train de réduire le droit à la participation sur les projets d'urbanisme ou qui touchent au développement durable**. Je vais faire un colloque au mois de septembre ou octobre sur la régression environnementale actuelle, c'est assez incroyable. La démocratie participative, c'est dans le domaine du développement durable, de l'urbanisme qu'elle devrait être la plus implantée au niveau local. **On est en train de revenir sur les enquêtes publiques, sur les installations classées pour la protection de l'environnement, ...** On favorise l'économie et le social, sur l'environnemental. Je ne suis pas sûr que le peuple soit d'accord avec ça. **L'autoroute A69** a été validée au bout de je ne sais combien de procédures par le Conseil d'Etat. Mais au départ, les pouvoirs publics avaient fait tout faux, ils n'ont même pas respecté le cadre légal. Résultat des courses, on pensait que le Conseil d'Etat allait remettre en cause le projet. On est dans une logique qui est d'implanter la démocratie, parce que c'est un facteur qui permet au niveau local de combler les errances de cette démocratie représentative. Mais encore faut-il qu'elle soit pleinement acceptée au niveau national.

On ne va pas dire que notre président actuel n'a pas fait des efforts. Il a fait des efforts considérables sur cette idée de démocratie participative. Je vous cite le **Conseil national de la refondation**, je ne sais pas si vous vous rappelez de son nom le CNR, avec des concertations nationales, territoriales, mais des syndicats qui ont tout de suite dit « non, c'est pas possible ». Donc tout le monde a fait « oui bonne idée, mais franchement, à quoi ça sert ? » Tout de suite le côté négatif.

Le Grand débat national. Vous vous rappelez le Grand débat national ? Il y a eu 10 000 réunions locales, à un moment tous les soirs, on avait notre président à la télé qui passait sur les différentes réunions. Vous avez vu comment il a été décrit? Vous avez vu comment cette logique a été décrite d'un point de vue global, pas juste par les opposants au pouvoir? Les journalistes, les associations, les syndicats, tout ce qui fait la vie civile. Alors bien sûr, les résultats, là encore, ne sont pas terribles.

Autre exemple d'initiative, la Convention Citoyenne pour le Climat. Vous rappelez-vous de cette Convention Citoyenne pour le Climat ? 150 citoyens tirés au sort pour discuter des problèmes du climat, avec une méthode qui a demandé pas mal de temps de travail. 149 propositions. Ça a donné lieu à une promesse du président d'appliquer ce qui allait sortir de cette convention citoyenne (146 sur les 149). Il y a des propositions qui ont été appliquées mais très peu. Pour une première tentative, certains disent c'est un échec, mais c'est pas un échec parce que c'est une première tentative. Et de nouveau, on remet en cause les choses. Quand vous regardez un peu la logique, vous vous dites, si les initiatives sont bonnes et que la plupart sont vite remises en cause, on ne peut pas avancer.

Je vous donne **un dernier exemple**. Vous savez qu'en France, il y a ce qu'on appelle le **RIP, le référendum d'initiative partagée**. Attention, le RIP, pour les Gilets jaunes, c'était le référendum d'initiative populaire. Nous, dans la Constitution, c'est "partagé". S'il y a une pétition qui collecte un certain nombre de signatures - il faut beaucoup de signatures - et que les parlementaires décident de mettre le sujet en avant, elle peut amener à lancer un référendum. Vous avez déjà entendu parler de ces référendums d'initiatives partagées, depuis 2008 ? Il y en a eu **un sur la maltraitance animale**. Vous avez vu des pubs à la télé, dans les radios, sur les chaînes d'information en continu ? Quand un référendum d'initiative partagée est lancé, on devrait avoir des pubs partout, on est d'accord ? Pas de pub ! Il n'a pas réussi à avoir le nombre requis de voix et on l'a oublié. Un autre RIP a été mis en place, **sur la privatisation des aéroports de Paris**. Deux mots sur les chaînes d'information continue. Si la société civile n'aide pas à mettre plus en avant tous ces dispositifs, cela me semblerait logique. Est-ce que c'est parce que ça n'intéresse pas les citoyens ? Je ne suis pas sûr que la maltraitance animale n'intéressait pas les citoyens. En tout cas, il y a un problème de fonctionnement au niveau national, c'est compliqué.

La démocratie participative, valeur ajoutée ou phénomène éphémère sous la V^{ème} République

Au niveau local, il y a aussi les budgets participatifs. Je ne sais pas si, dans vos expériences respectives, vous avez entendu quelque chose de positif sur ces budgets participatifs. Il y a eu des expériences sur Paris ou ailleurs, avec des budgets participatifs menés à bien et des projets sous initiative citoyenne menés à bien. Mais il y a très peu de cas dans cette logique. Est-ce que ça s'implante dans les mentalités, avec ce premier réflexe de dire c'est trop compliqué, c'est consultatif, à quoi bon, etc ?.

Les CODEV, les CESER et les autres instances de conseils matérialisent le mieux aujourd'hui la démocratie participative au niveau local. Est-ce que les CESER et les CODEV sont connus des citoyens ? On n'a pas besoin d'aller plus loin dans la réponse.... Ce qui est assez incroyable, c'est que ce qui par contre remonte le plus chez nos élus au niveau national, c'est cette idée que oui, c'est une bonne initiative, mais au niveau national, toujours cette logique d'élus qui disent que cela ne faisait pas grand-chose. Vous l'avez cité en introduction avec la loi de simplification de la vie économique. Quel rapport avec les CESER? On a mis ce qu'on appelle un cavalier législatif dans la loi. Quand on veut éviter de faire trop de bruit, on met une petite disposition en espérant que personne ne la verra. Au départ, c'était de supprimer les CESER et ensuite de les rendre facultatifs. C'est une remise en cause assez forte. Ce qui a sauvé les CESER, c'est le Conseil constitutionnel qui a dit, ce n'est pas possible de fonctionner ainsi. Saisi par des parlementaires (60 députés ou 60 sénateurs), **le Conseil constitutionnel** ne s'est pas contenté de sauver les CESER, **il a donné un statut constitutionnel aux CESER.** Il y a des commentateurs qui disent "un statut de démocratie participative au niveau local". Les CESER ont un allié très fort aujourd'hui dans le système : ce sont les juges, et notamment les juges du Conseil constitutionnel. Cela ne va pas empêcher une remise en cause dans le futur mais elle va être plus compliquée avec cette décision du Conseil constitutionnel qui date d'avril 2026.

Je terminerai mon propos là-dessus et je ne suis pas très optimiste : je pense que les juges aujourd'hui ont cette vision des choses. Le pouvoir politique n'a pas cette vision des choses. On en revient au problème: le pouvoir politique, c'est celui qui est légitimé par le peuple. Dans notre système démocratique, c'est la base. C'est pour cette raison qu'aujourd'hui, on peut nous dire, que certes, la démocratie, c'est que le droit du vote, mais qui irait le dimanche voter le budget, les lois, etc.? Quel citoyen aurait le temps nécessaire pour s'occuper de la chose politique aujourd'hui?. Personne, à part des gens comme vous qui lancent des initiatives et qui font bouger les lignes. Il y a une grande majorité de citoyens qui ne veulent pas avoir le pouvoir de décider des choses. Contrôler oui, mais pas décider. On a des élus qui sont là pour prendre les décisions. Est-ce que ce serait bien que le peuple prenne davantage de décisions? Faites un référendum sur la réforme des retraites. *"Voulez-vous travailler plus pour qu'on puisse équilibrer le système des retraites à l'avenir ?"* Qui va dire oui? Un référendum sur l'immigration, un référendum sur la fin de vie : on a déjà les réponses. Le référendum sur la peine de mort? Le résultat du référendum ne serait pas positif.

Il y a des pays qui fonctionnent comme cela: **la Suisse**. Par exemple, à cette question : "Voulez-vous passer de 4 semaines de congés payés à 5 semaines de congés payés ?", les citoyens suisses ont répondu non. "Non, parce que ce n'est pas bon pour l'économie suisse". Sous-entendu, on ne veut pas devenir des assistés comme les Français. *"Voulez-vous un salaire minimum - Rsa, je ne sais plus le chiffre exact, en Suisse ?"* Résultat du référendum : *"non, ce n'est pas bon pour notre économie"*. On ne peut pas en France mettre en place ce système.

On a besoin de professionnels de la politique. Vous avez vu cette tendance aujourd'hui où, dans les élus qui nous représentent, il y a des personnes issues de la mouvance populaire, sans disposer forcément des bagages classiques qu'on peut avoir en étant député ?. Tout le monde peut devenir député, on est bien d'accord. Heureusement que c'est comme ça. Par contre, on a besoin de personnes qui, aujourd'hui, sont des professionnels, qui ont un bagage politique, qu'ils comprennent comment ça marche, les questions économiques, les questions du climat, les tenants et les aboutissants, les lobbying, etc. C'est hyper difficile de prendre une décision politique aujourd'hui. Pour moi, nos députés et ceux qui prennent une décision politique, n'ont pas le mérite dans ce cadre-là. Et sans parler de tout ce qu'il y a autour. Le système est bien comme il est. S'il fallait donner le pouvoir au peuple, en tout cas toutes les questions de référendum, c'est compliqué. Oui, on peut le faire à petite dose, en tout cas **au niveau local, il faut développer les initiatives. C'est par ce biais là qu'on arrivera à avoir le plus de démocratie participative.** Au niveau national, c'est plus compliqué.

Une dernière chose, vous avez vu qu'aujourd'hui, on remet en cause **les droits fondamentaux**. Il y a une grande partie de la population française qui remet en cause les droits fondamentaux : *"il y en a marre du droit de l'environnement, le droit des étrangers va trop loin, le droit des LGBTQI+, ça va trop loin"*. Par exemple, lors de la dernière élection aux États-Unis, les discussions entre les électeurs : *« Tu es pour le droit à l'avortement ou tu es contre le droit à l'avortement ? »* On n'a pas à être pour ou contre le droit à l'avortement. Il y a le droit à l'avortement, point. On ne discute pas des droits fondamentaux, on ne fait pas marche arrière. Il y a une tendance sociologique, et on le voit au niveau politique, de radicalisation sur ces droits fondamentaux.

Est-ce qu'il y a un côté dangereux à donner le pouvoir au peuple? Oui. C'est pour cela qu'il faut trouver un juste milieu, et pour moi, **la démocratie représentative, c'est le moins pire des systèmes, à partir du moment où il y a quelqu'un pour le contrôler. Aujourd'hui, ce sont les juges qui contrôlent.** Les juges sont souvent du côté des citoyens, ce que ne perçoivent pas les citoyens. Vous avez entendu les critiques des juges sur l'affaire Marine Le Pen, sur Nicolas Sarkozy? Je ne sais pas si vous avez lu le jugement sur Nicolas Sarkozy et ses 150 pages, 10 ans de travail. Il faut lire le jugement. Nicolas Sarkozy s'est exprimé en 2 minutes, montre chrono, devant les médias. Tout ce qu'on a retenu de son intervention, c'est : le gouvernement des juges, comment les juges veulent mettre à mal les politiques, etc. Je peux vous garantir que pour travailler au quotidien, les juges, je ne pense pas qu'ils veulent s'emparer du pouvoir politique. Par contre, ils sont là pour apporter de l'équilibre. Je pense que c'est ce dont on a besoin dans notre système actuel. Même si tout le monde n'est pas d'accord sur ce point.



Dominique Chuffart

Et si l'humain redevenait le cœur de la démocratie territoriale ?

La Coordination nationale regroupe 132 conseils de développement. Elle a plusieurs missions : fédérer les CODEV sur l'intégralité du territoire français, y compris dans l'Outre-mer, pour partager la manière de travailler, reprendre ce qui est bon à prendre, ce qu'il faut éviter de faire dans chacun des CODEV.

Je vais beaucoup vous parler de **la relation CODEV - élus**. Les Conseils de développement sont des outils de relations démocratiques. Mais je vais d'abord vous présenter **l'actualité législative**. Comme l'a dit Jean-Claude Moretti, il ne s'agit pas de la même loi que celle concernant les CESER. Les CODEV figurent dans la loi de simplification des normes pour les collectivités territoriales, qui vient de passer au Sénat. C'est intéressant de la lire car il y a des amendements "bizarres". Je n'en citerai qu'un, celui de supprimer les CCAS (centre communal d'actions sociales). Fort heureusement, il n'a pas été adopté. C'est un amendement difficile à comprendre quand on connaît le travail d'un CCAS.

La loi a été examinée du 23 au 25 juin et l'article 10 concernant les CODEV est passé à 21h36 exactement le 23 juin. Il y a eu avant le 15 juin le dépôt des amendements : un seul amendement concernait les CODEV, celui du sénateur Kerouch qui demandait un statu quo par rapport à ce qui existait. La Coordination nationale des CODEV avait trois propositions qui ont été retenues par le gouvernement - il s'agit d'une loi en provenance du gouvernement -. Elles figurent sur le site de la Coordination nationale. C'étaient des **propositions de régularisation par rapport à la vraie vie**. La loi Notre indique que les CODEV doivent être issus des collèges associatif, économique, etc., Dans les faits, après sondage, 40% de nos CODEV sont issus de citoyens, qu'ils soient tirés ou pas au sort. **A quoi sert une loi qui n'est quasiment pas appliquée ?** On a demandé d'**arrêter ces critères techniques**. La seconde proposition concerne les CODEV dans les PETR : la loi oblige les PETR à avoir un conseil de développement. Il y avait un flou artistique concernant la **possibilité ou non de cumuler ou de faire un CODEV unique pour le PETR et l'agglomération**. Nous avons demandé un éclaircissement. La 3ème proposition portait sur la **consultation des CODEV** : la loi indiquait que le CODEV devait être consulté sur les **grands documents du territoire** : PLH, PLUI, Dans la réalité, ce n'est pas mis en œuvre partout. **Nous avons demandé à supprimer cette particularité.**

Nous avons été reçus au mois de mai par le conseiller spécial de Sébastien Lecornu qui **a validé nos trois propositions**. Lorsqu'elles sont arrivées au Sénat, les deux rapporteurs, le sénateur Dauvresse et le sénateur Arnaud - c'est plutôt Arnaud qui était en charge de l'article 10-, se sont répartis le travail. Le 23 janvier, le sénateur Kerouch a déposé son amendement. Après nos explications, il a retiré son amendement. Il y a eu deux amendements en séance, les 313 et 314, du Rassemblement National. Le 313 demandait la suppression des CODEV. Le 314 rendait les CODEV facultatifs. Il y a eu une unité entre la commission, les rapporteurs et le gouvernement. C'est un accord qu'on n'a pas vu depuis longtemps. A présent que la loi est passée au Sénat, l'article 10 est validé. **Nous attendons que la loi passe à l'Assemblée nationale**. Le conseiller spécial du gouvernement espérait que cela puisse encore passer avant les vacances d'été. Nous nous orientons plutôt vers un passage en septembre/octobre. **Nous avons bon espoir puisque les sénateurs ont validé notre article 10 tel que nous l'avions imaginé pour continuer à faire vivre cette démocratie locale**. Les rapporteurs de la loi à l'AN ne sont pas nommés, à ma connaissance. Cette première étape est passée conformément à nos souhaits et de plus, avec le soutien du gouvernement et de la commission des lois du Sénat.

Je reviens à mon intervention : **"Si l'humain redevenait le cœur de la démocratie territoriale ?"**. Pourquoi ce titre ? Je l'aime beaucoup. Je m'exprime souvent au nom de la CNCD. On parle beaucoup de démocratie : tous les élus en parlent, les citoyens en parlent aussi de plus en plus, mais plus on en parle, plus elle est fragile. Je pense que **ce n'est pas la démocratie qui est fragile mais c'est le lien**. Nous avons suffisamment de structures pour la démocratie en France. Et puis, il y a beaucoup de défiance. Il y a une vraie défiance envers les différents partis, de la défiance des citoyens vis-à-vis des élus et il y a aussi de la défiance des élus vis-à-vis du monde de la démocratie participative "on a été élus, qu'est ce qu'ils viennent faire ?". **Il y a une défiance mutuelle**. La CNCD ajoute un troisième volet car il n'y a pas que les élus et les citoyens : ce sont les services. Les services des agglomérations sont ceux qui travaillent sur les dossiers, qui sont des apporteurs techniques et qui font le continuum pour les dossiers quand même très complexes pour des élus.

On sent qu'il y a une distance entre les citoyens et les élus, parce que cela ne les intéresse plus, parce qu'il y a **une évolution dans l'engagement des citoyens** : on n'est plus sur le même type d'engagement. Et puis il y a une notion que j'ai partagée avec un élu, c'est la **temporalité**. On a sacrément évolué, tous, ne serait-ce que parce qu'il y a les réseaux sociaux, parce qu'il y a des nouveaux moyens techniques numériques qui font que donner du temps au temps, c'est compliqué. Et lorsqu'on nous demande de réfléchir en tant que CODEV ou CESER - vous avez la même problématique - sur des dossiers complexes, il faut un certain temps pour pouvoir apporter des propositions. Et **le temps est compliqué, y compris pour les élus**.

L'enjeu, c'est la qualité de la relation démocratique. Cela demande 4 exigences et 5 conditions. Les acteurs existent, il y a les élus, il y a les services, il y a le CESER, il y a les CODEV, il y a les conseils de quartier, il y a tout ce qu'il faut. Mais on est plutôt aujourd'hui dans la juxtaposition que dans la coopération. C'est là qu'il y a "notre fenêtre" et lorsqu'on rencontre des élus, c'est essayer de faire comprendre aux élus qu'**on doit coopérer entre nous parce que c'est l'intérêt du territoire**. On se partage tous, habitants, chefs d'entreprises, élus, citoyens lambda, on se partage tous un territoire. Donc c'est cette notion de territoire est importante.

Et si l'humain redevenait le cœur de la démocratie territoriale ?

J'ai commencé à travailler sur ce que j'ai appelé la "**responsabilité territoriale à partager**" parce que c'est un des fondements de la remise en lien de tous ces échelons qui parlent de démocratie participative. **Il y a trop de cloisonnements et pas assez d'articulations.** Ce n'est pas l'absence d'acteurs le problème. **Le problème, c'est l'absence ou le peu de relations qu'il peut y avoir entre nous.**

Je fais un aparté : **j'essaie d'aller voir des CODEV partout en France.** Il y a des CODEV qui fonctionnent très bien, parce qu'il y a une **vraie relation de confiance avec les élus, parce qu'il y a des vraies propositions qui sont débattues, échangées.** Et il y a des CODEV qui ont été créés parce que la loi. Il y a quelques régions et quelques départements où les préfets sont intervenus pour dire aux élus : « vous ne respectez pas les lois qui sont les mêmes partout ». Il y a des préfets qui ont écrit à des agglomérations et à des EPCI pour leur signaler : « vous ne respectez pas la loi, vous devez mettre en place un conseil de développement ». Et les élus, sur injonction du préfet, ont fait. Mais on s'aperçoit que ces CODEV mis en place sont souvent sans moyens et souvent sans saisine des élus. Je connais malheureusement des conseils du développement où les membres entre guillemets "errent" dans les couloirs parce qu'ils n'ont même pas de lieu pour se réunir. Ils ont été choisis mais il n'y a pas de relation ni d'envie de la part des élus de parler démocratie, de parler territoire. **La mission de la Coordination nationale est de faire reconnaître la place de chacun et surtout de ne pas opposer les légitimités.** La légitimité des élus n'est pas à remettre en cause. Elle est démocratique, les gens ont mis un bulletin de vote, c'est la légitimité électorale. Les services des collectivités ont une légitimité technique. Eux aussi sont importants, ils ont leur place dans ce "**continuum démocratique**". Et nous, les Conseils de développement, on est dans ce que j'appelle l'**expertise d'usage**. On est là pour accompagner les élus dans "c'est quoi ma vie de tous les jours sur mon territoire". L'élu a peut-être imaginé cela, mais nous, c'est comme cela qu'on le vit. L'expertise d'usage, c'est le terme qu'on aime utiliser pour parler de notre relation aux élus, comment on se partage le territoire et comment on vit vos décisions d'élus. Encore une fois, ce sont les élus qui décident.

Concernant les contributions citoyennes, les référendums d'initiatives qui ne marchent pas (des grands établissements publics ont mis en place des référendums). J'ai un exemple, celui de Strasbourg, est ce qu'il y a quelqu'un de Strasbourg ici ? qui a mis en place un référendum d'initiative citoyenne et de mémoire, c'était avec un niveau de citoyens très faible, je ne sais plus si c'est 50 ou 150. C'était vraiment une **volonté politique d'aller écouter les citoyens**, parce que c'est assez facile de réunir un avis de 150 citoyens sur un référendum. Lors des Rencontres européennes de la participation qui se sont tenues à Strasbourg, j'avais trouvé ce choix très bien. D'autres collectivités ont mis des seuils beaucoup plus haut. Je prends le cas de Rennes : 1 500 personnes. C'est un peu plus compliqué de mettre en place un référendum et d'atteindre 1 500 citoyens. Et il y avait en outre un nombre de communes qu'il fallait réunir. On est vraiment sûr de l'expertise d'usage.

Pour arriver à cette relation, il y a 4 exigences. La première exigence est **la confiance**. Vous allez peut-être dire que ce sont des éléments bateau mais on est dans l'humain. Dans confiance, il y a un mot clé, c'est la sincérité de la confiance. Ce n'est pas tout d'avoir créé un CODEV, **il faut donner les conditions pour que la relation entre le CODEV, les élus et même les services se fasse le mieux possible.** Cela doit être ressenti par chacune des parties. Il faut que les élus ressentent que la volonté des membres du CODEV est bien d'apporter des éléments sincères pour leurs décisions et pareil dans l'autre sens, pour qu'on s'aperçoive que les élus soient aussi sincères vis-à-vis d'eux, notamment par rapport aux propositions et leur rendu. **La régularité** est aussi un élément clé. On ne crée pas un CODEV et on ne lui demande pas de passer tous les ans, comme c'est prévu par la loi, devant l'assemblée des élus. Régularité et respect de la parole donnée, cela fait partie de la première condition. Deuxième condition, c'est **l'écoute**. L'écoute, ce n'est pas seulement laisser parler, c'est vraiment écouter, c'est prendre au sérieux ce que l'autre dit. Lorsque vous analysez des propositions, c'est d'aller au bout des propositions et expliquer à l'autre pourquoi la proposition est intéressante et pas intéressante. Cette relation d'écoute est hyper-importante. Troisièmement, une **reconnaissance mutuelle et bien sûr l'utilité**. J'ai un exemple frais : le CODEV de Rennes a travaillé sur le PLH (nous sommes déjà dans une telle relation), on a travaillé dans la co-construction. On a travaillé pendant 2 ans sur la révision du PLH et à l'issue des 70 propositions faites par le CODEV, une quarantaine a été retenue par les élus. On a reçu un courrier officiel du vice-président qui nous dit "voilà pourquoi **j'ai retenu vos propositions et voilà pourquoi je n'ai pas retenu les autres**". Quand vous arrivez à ce niveau de relation, vous avez même vos membres de CODEV qui disent "**on sert à quelque chose**". C'est hyper important l'utilité, de se sentir utile parce qu'on passe des heures au CODEV, on est tous bénévoles. On a plutôt intérêt à ressentir ce sentiment d'utilité parce que c'est vraiment une des rares choses qui nous importe.

Une autre idée, très personnelle : j'ai aussi une activité professionnelle et je travaille sur la responsabilité sociale des entreprises. On est en train de se dire avec mes associés que **la RSE est transposable à la responsabilité territoriale et sociétale des élus**. J'ai découvert, hier ou avant-hier, que le sénateur Cabanel venait de lancer le "**cercle des élus responsables**". On est dans le même phasage. L'idée, c'est dire, vous avez la légitimité démocratique électorale puisque vous avez été élu. Mais malheureusement, en France, on est autour de 50 % d'abstention. Donc vous avez été élu par 50 % des électeurs et dans les 50 %, vous n'avez pas eu toutes les voix. Vous avez été élu avec 25 ou 30 % des électeurs. Cette responsabilité territoriale est intéressante à creuser sur les territoires pour se partager le territoire.

Cinq conditions de réussite dans la relation et dans l'humain qu'on peut mettre au sein de nos conseils de développement. Il faut d'abord que nos élus aient une **volonté politique claire**. Vous avez la possibilité de mettre en œuvre une "**charte de partenariat**", c'est ainsi qu'on l'a appelée à Rennes, avec les droits et les devoirs, parce qu'on a tous des droits et des devoirs. C'est important d'avoir cette relation écrite, d'avoir un cadre lisible. Il y a la **nécessité d'une relation régulière**.

Et si l'humain redevenait le cœur de la démocratie territoriale ?

Les CODEV qui fonctionnent le mieux sont les CODEV où les élus disent “je veux faire le point avec mon CODEV tous les 6 mois”. 6 mois, c’est un délai intéressant. Tous les 6 mois, **en tant qu’élus, je fais le point avec mon conseil de développement** et je regarde où en sont les travaux, ceux qui sont engagés, ceux pas engagés, ou les nouvelles sollicitations que j’ai envie de partager. **La culture commune**, parce qu’on est sur un territoire, vous ne pouvez pas travailler sur un territoire si vous ne partagez pas la “culture du territoire”. Ce n’est pas une culture politique, je parle bien de la “culture du territoire”. Pour les membres bénévoles des CODEV : **l’acculturation**, notamment technique des dossiers car c’est important d’avoir une base commune pour travailler et échanger. Et puis, une **restitution explicite entre les élus, les services et les membres du CODEV**.

Une **conclusion** rapide : **mieux se parler, mieux s’écouter, mieux se reconnaître pour mieux coopérer**. Je pense que si on arrive à cela dans les territoires, on devrait facilement remonter la pente de la suspicion démocratique que l’on peut avoir les uns envers les autres. Je reviendrai sur une chose, vous l’avez dit au tout début, de savoir si on est connu ou pas connu, CESER et CODEV : je pense qu’on a tous un sacré boulot à mener pour communiquer, auprès de nos citoyens, sur ce qu’on fait. Prendre son bâton de pèlerin et aller vers les citoyens me paraît hyper important pour “vraiment exister”. J’espère qu’on profitera de la prochaine épreuve pour faire connaître les CODEV auprès de l’Assemblée nationale. Nous espérons que cela continuera pour que la démocratie continue.

J’ai encore une vision : Astérix et le village gaulois. C’est le CODEV, c’est un territoire, c’est à peu près cela partout en France. Des gens qui sont pour, des gens qui sont contre et puis ça finit toujours par un banquet, c’est l’essentiel. On commence toujours par se taper dessus et c’est vraiment propre aux citoyens français. J’ai fait un voyage d’étude à Copenhague : quand on plante des éoliennes à 10 m de votre domicile, dans l’intérêt du pays, personne ne dit rien, il n’y a pas une once de manifestation d’associations. En France, ce n’est pas pareil !



Laurent Riche

Susciter le désir de participation : l'expérience de Kingersheim

La méthode de participation citoyenne de Kingersheim, **un modèle de démocratie exigeante pour les politiques publiques** ?
Quelle a été la volonté de mes prédécesseurs ? quelle est la mienne aujourd'hui avec mon équipe municipale ? C'est de remettre le citoyen au sein du débat dans la cité. Qu'est-ce qu'on attend vraiment des habitants ? Est-ce qu'ils sont acteurs ou est-ce qu'ils sont là simplement pour recevoir ce que leur permet la réglementation de notre pays ?

À Kingersheim, dans cette commune du Haut-Rhin, une commune de 13 400 habitants, en première couronne mulhousienne, donc une ville de banlieue, nous avons toujours souhaité **faire en sorte que le vivre-ensemble existe dans toutes ses composantes**. Et plus particulièrement la question de **l'implication des citoyens pour les sortir d'une relation** qu'on avait remarqué depuis les années 1980/90 : les citoyens attendent des **élus qu'ils soient des magiciens et les citoyens se placent comme des consommateurs**. Si on entretient cela, on dit souvent qu'on a les élus qu'on mérite, mais on a aussi les citoyens qu'on mérite. Il faut réussir à sortir de ce mode de fonctionnement.

Je reprendrai le propos introductif de la présidente du CESER qui parlait de transition. Est-ce qu'il peut y avoir une transition dans nos vies ? Est-ce qu'on peut, sur la question environnementale ou sur d'autres sujets, envisager avec les citoyens la transition ? Il me semble que **pour agir** pour une transition, **il faut que les citoyens comprennent les enjeux** qui sont devant eux. Il faut d'ailleurs aussi que les élus les comprennent. C'est important de comprendre la complexité de l'action publique. Cela a été dit tout à l'heure, entre autres, la question de la temporalité, mais pas que. Aujourd'hui, nous sommes dans une société où il est de plus en plus difficile de **faire comprendre la complexité de l'agir public**. Comprendre la complexité, cela ne veut pas dire qu'on doit dire aux habitants : "laissez tomber, vous ne comprendrez rien". Non, au contraire, c'est justement les amener à comprendre ce qui peut se passer et comment ça peut se passer. Comprendre aussi les interdépendances. On ne vit pas seul, on vit dans des environnements qui peuvent être complexes ou particuliers. Il faut les comprendre. Et puis réussir à faire **comprendre l'importance de l'engagement** parce que je pense que ce qui nous coûte le plus aujourd'hui, il y a peut-être la notion du temps : est-ce qu'on est prêt à y accorder du temps ? Mais je pense que ce n'est pas que cela. La simplicité de la vie aujourd'hui au travers des réseaux sociaux, que beaucoup promettent des réponses simples sur des sujets difficiles, fait qu'aujourd'hui plus personne ne voit l'intérêt de s'engager. Or la question d'engagement est importante.

Alors ce que nous souhaitons faire dans cette commune à Kingersheim ? ce que nous faisons depuis un moment, mais je le dis toujours avec beaucoup d'humilité, je ne sais pas si nous sommes parfaits sur le sujet, j'ai toujours à apprendre et c'est pour ça que j'ai plaisir à être avec vous ce matin. C'est pour nous la nécessité de **continuer à construire un écosystème démocratique de délibération, d'élaboration et d'implication**. Les trois critères sont importants. L'idée, c'est de **pratiquer une démocratie exigeante**, parce que pour pratiquer une démocratie locale, une démocratie participative, il faut être très exigeant, il faut de l'exigence.

Une démocratie qui doit être interactive, impérativement, cela a été dit, qui doit être lente, ça a été dit aussi. Je peux vous dire que je suis un **partisan du temps pertinent, du temps long**, je ne supporte pas le diktat du temps court imposé par nos environnements. Je pense qu'il nous faut du temps et surtout **pratiquer une démocratie qui soit "édifiante"**. C'est-à-dire que si le citoyen, qui à un moment donné va être concerné par une séquence participative, n'en **ressort pas grandi**, n'en ressort pas en ayant vécu une expérience, difficile ou pas, plutôt heureuse, eh bien, c'est un citoyen qu'on ne reprendra plus, qu'on ne réimpliquera plus dans différentes séquences.

Cette question de **construire un cheminement** est très importante. Je vous donne un exemple. Sous l'égide de mon prédécesseur, en 2010, on a lancé une refonte complète du **Plan Local d'Urbanisme**. **On a engagé pendant 6 ans les habitants** qui ont souhaité participer et qu'on a quasiment pas perdu. On les a gardé quasiment tous jusqu'au bout. On les a gardé pendant 6 ans mais avec tout un travail qui a été fait de **formation, d'information, de séquences de visite** sur des lieux un peu partout en proximité, à Fribourg en Allemagne, une plaine sportive en Seine-Saint-Denis, etc. Je me souviendrai toujours d'une dame qui nous a dit au début, parce qu'on avait fait pour cette séquence participative, - on n'en fait pas tout le temps, ça dépend des sujets -, on avait fait un appel à candidatures aux citoyens mais aussi un tirage au sort. Une dame nous a dit "Mais pourquoi, Monsieur le Maire, vous me sollicitez sur ce sujet-là ? Je ne connais rien à l'urbanisme, je ne suis pas du tout urbaniste, je ne connais rien aux aménagements, etc." Je vous passe tous les détails. Au bout de 6 ans, cette personne est revenue vers nous les élus, en nous disant, c'est formidable ce que j'ai vécu, jamais je n'aurais imaginé connaître ce que j'ai connu en termes d'**expérience personnelle**, en termes de **connaissances techniques** que je pensais à des années-lumières de mes **capacités pour pouvoir les assimiler**. Et puis un témoignage sur la dimension collective : elle avait pris conscience que **sa parole pouvait être écoutée et qu'elle pouvait être prise en compte**. Sa capacité aussi à pouvoir débattre avec les autres qu'elle n'imaginait pas. C'était une personne qui nous a fait un résumé de ce que l'on attend de ces séquences participatives.

Susciter le désir de participation : l'expérience de Kingersheim

Pour faire rapide et pouvoir répondre à vos questions, parce que j'ai compris que le temps était contraint, vous avez compris qu'à Kingersheim, **l'idée est de construire un écosystème démocratique pour toutes les ressources civiques de sens, d'expertise, d'intelligence**. Ne surtout pas faire ce qui a été fait à la Convention Citoyenne du Climat, de prendre un certain nombre de personnes, mais pas toutes. Les parlementaires étaient où ? Les parlementaires n'étaient pas là !. On a travaillé avec des citoyens, avec des experts. Ensuite, le Président de la république a dit "je reprendrai tout" mais il a tout passé au Parlement et c'est le Parlement qui a décidé. Il ne faut surtout pas faire ça. **Il faut que dès le départ l'ensemble des parties prenantes soient autour de la table pour mener le débat dans des conditions qui sont à déterminer**. Il y a une déception totale sur cette convention citoyenne. J'avais la chance d'avoir une des habitantes de ma commune qui a été tiré au sort et qui a fait partie de cette Convention citoyenne qui était désolée, une femme plutôt progressiste, qui disait : "je suis dégoutée de la politique, je n'ai plus envie de participer, je n'ai plus envie d'y croire". Il faut vraiment faire attention, utiliser vraiment toutes les ressources de sens, d'expertise et d'intelligence et les **associer dès le départ à la séquence**.

Je vous le disais tout à l'heure, pour nous, toute phase vers la décision, puisque la séquence démocratique... . Alors vous disiez tout à l'heure, on en parle beaucoup, mais il y a une fatigue. Moi je crois que c'est un peu malheureusement le problème de très nombreux élus, excusez-moi de faire la critique de certains de mes collègues, mais c'est comme mes collègues qui disent qu'ils font de la transition écologique simplement en faisant un bilan sur la plantation d'arbres avec un bilan quantitatif. Chaque année, j'ai planté 1000 arbres, j'ai fait de la transition environnementale. Ce n'est pas du tout ça. **La démocratie c'est pareil, ce n'est pas simplement organiser des réunions de quartier qui va organiser la démocratie participative**. Donc pour nous, ça doit être vraiment une phase qui doit **permettre d'associer les habitants, de les mettre dans la phase d'écoute** comme vous le disiez tout à l'heure, de façon à **nourrir la délibération**, puisque ça a été dit tout à l'heure, la **démocratie participative n'est pas là pour remettre en cause la démocratie de représentation, elle est là pour la nourrir**, pour la compléter. Pour nous, toutes ces séquences sont importantes, qu'elles soient à l'initiative de l'équipe municipale ou des habitants. Là aussi, j'insiste beaucoup là-dessus et quand je vais témoigner dans d'autres communes, je dis aux collègues : "vous avez un programme municipal, appliquez votre programme municipal, vous avez été élu sur votre programme municipal. Par contre, **proposez aux habitants de travailler avec vous sur la déclinaison de ce programme municipal**. Et s'ils le souhaitent, proposez-leur aussi d'amender, voire de compléter et d'apporter leur contribution".

Pour nous, la décision doit être un cheminement. L'idée, c'est vraiment que chaque fois que c'est possible, le citoyen vienne interpellé les élus mais qu'il accepte aussi de se laisser interpellé, c'est important. Informer, de donner du sens, ça a été dit tout à l'heure, comprendre les enjeux, mettre à niveau l'acculturation, ça c'est hyper important.

À Kingersheim, **toute séquence**, quelle qu'elle soit, petit ou grand projet, **commence par une réunion publique**. Débat, acculturation. On organise une réunion publique, on communique, "voilà, on va parler d'un tel sujet, par exemple, de l'éclairage public dans les rues". Une réunion a lancé cette séquence-là, on a mis autour de la table des gens qui étaient pour l'extinction, d'autres qui étaient contre, ceux qui étaient contre la pollution lumineuse et pour la protection de la biodiversité, ceux qui étaient positionnés sur les questions de sécurité. Vous imaginez bien que dans une commune de 13 400 habitants en première couronne urbaine, c'est moins facile de faire qu'à la campagne plus particulièrement.

L'idée, c'est de **mettre à niveau et de permettre un premier débat** qui permet au citoyen de se dire "ça m'intéresse, eu égard au débat que j'ai eu, eu égard à l'information que j'ai reçue, je vais m'y engager ou je ne vais pas m'engager." Cette réunion publique doit permettre aussi, avant de lancer la séquence, de fixer ce que mon prédécesseur a nommé, un terme que je retiens, de **fixer le "périmètre démocratique"**. Le "périmètre démocratique" est important. **C'est dire de quoi on va débattre et comment on va débattre, le dire et l'organiser avec les habitants**. Si vous ne faites pas ça, vous allez au casse-pipe, je le dis partout. Pourquoi vous allez au casse-pipe ? Parce que **si vous ne fixez pas le cadre**, si vous ne mettez pas un peu d'ingénierie, au bout d'un moment, **les gens vont penser que vous vous foutez d'eux** parce que forcément ils vont avoir des attentes que vous n'arriverez pas forcément à gérer. Si vous ne fixez pas le périmètre démocratique, vous n'allez jamais réussir à avancer si votre séquence est plus ou moins longue parce qu'il va falloir **cranter**, il va falloir réussir à **travailler avec les habitants et prendre des compromis**, habituer aussi aux compromis, avoir le débat pour dire "voilà il va sortir une majorité de quelque chose et on va travailler là-dessus" et puis vous allez vous casser la gueule politiquement parce qu'au bout du bout, ça va partir dans tous les sens et vous n'allez jamais réussir à maîtriser la démarche, surtout si en plus de ça vous avez une opposition qui vient de façon un peu fallacieuse tronquer un peu le truc, même s'il faut que les oppositions soient présentes.

Le **périmètre démocratique** est donc important : avant de commencer le travail avec les habitants, c'est dire de quoi on va débattre et comment on va débattre. C'est hyper important parce que ça permet de rattraper les gens. Si jamais ça déborde, cela **permet de ramener toujours au débat sur le sujet, sur le sens**, puisque l'utilité, c'est aussi le sens de l'action, le "pourquoi je fais cela". Toujours ramener au sens. Aujourd'hui, avec les réseaux sociaux, cela part dans tous les sens, chacun a son avis sur tout, on finit même par oublier le sujet de départ, dès la première publication mise sur Facebook.

Il faut vraiment travailler là-dessus. Et puis ça permet aussi de **ne pas se moquer des personnes qui viennent contribuer**. Entre autres avec la personne qui n'était pas d'accord au départ et qui ne sera pas d'accord non plus à la fin. Elle aura travaillé sur la séquence, on pourra lui rappeler qu'elle a fait le travail de participation, de débat, d'apport de ressources mais vous pourrez toujours lui dire : « Rappelez-vous, le contrat de départ, c'était de quoi on débat et comment on débat. »

Susciter le désir de participation : l'expérience de Kingersheim

Quand je dis **comment on débat, c'est aussi sur la forme. Ce sont les habitants qui s'organisent pour dire que la séquence sera plus ou moins longue.** "A priori, on est prêt à s'engager durablement sur un mois, deux mois, trois mois en fonction du sujet". C'est eux qui organisent leur calendrier. J'ai une personne à la mairie qui s'occupe que de cela, qui est chargée des ressources et des pratiques démocratiques et qui accompagne la plupart des séquences. Il faut vraiment être très clair là-dessus. **Si on est clair là-dessus, ensuite on peut travailler sur le sujet.** Vous avez compris que pour nous, c'est une exigence et un état d'esprit.

Je le dis très souvent, j'ai des priorités politiques dans mon mandat, la question de la participation n'est pas une priorité politique. Je me suis permis de faire cette remarque à des groupes politiques qui sont venus nous voir en amont des élections municipales, que ce soit les dernières élections ou celles de 2020. "On veut mettre dans nos priorités la démocratie participative." Je leur dis : "Vous faites une erreur. **La démocratie participative, ce n'est pas une priorité politique.** La priorité politique, c'est ce que vous avez dans votre programme, c'est l'éducation, les solidarités, l'environnement, etc. **La démocratie participative ou la participation citoyenne, c'est un état d'esprit.** Cela signifie que vous êtes prêts à vous mettre dans une **posture qui permettra d'accueillir la parole du citoyen**, d'être dans l'écoute, d'organiser les débats, d'y mettre les moyens, de travailler sur le sujet et de construire, voire de nourrir une délibération."

Pour nous c'est important, cela **amène un autre rapport au pouvoir**, cela a été dit tout à l'heure. Ça veut dire de l'**humilité**, de la **sobriété** aussi sur le sujet, l'**écoute** parce que les habitants ont une **expertise d'usage**, qu'on soit d'accord ou pas avec eux, ils ont une expertise d'usage avec leur appréciation. Et la transparence surtout, même si c'est facile d'en parler et pas forcément toujours facile à faire mais c'est important. Et puis **une éthique de l'agir public** sur l'intégrité, le parler vrai. Je pense qu'aujourd'hui, nous les élus, on a souvent peur de **parler-vrai** parce que c'est compliqué de dire des choses. Il faut continuer à le faire. Il ne faut pas avoir peur de dire qu'on accepte la colère, on accepte la contradiction. Mais on a besoin de parler vrai. Et puis le souci d'égalité aussi. **Il faut que tout le monde se sente à égalité dans la façon de travailler.** Petite cerise sur le gâteau pour terminer, mais je pense qu'il faut faire attention à ne pas être trop technocratique.

Ce que je vous dis ici, vous l'avez compris, c'est **une expérience très longue.** Il y a des outils qui fonctionnent. Mais pour ne pas perdre les habitants, pour avoir ce désir de participation, il faut **toujours prévoir un temps de convivialité.** Il faut faire en sorte que régulièrement, **on aille chercher aussi les habitants pour se retrouver simplement**, de façon festive. On a **à Kingersheim une politique culturelle qui va dans ce sens-là.** Je pense que c'est important. **Chaque fois qu'il y a une manifestation dans la ville**, comme le 13 juillet, la fête de la musique, etc, on a toujours des collègues avec **un stand pour parler de ce que l'on fait en termes de pratiques citoyennes.** C'est important dans des moments où les gens ne sont pas forcément dans la réflexion sur un sujet de comprendre qu'ils peuvent trouver le temps de la participation.



Estelle Mercier

Démocratie parlementaire : un lien avec le citoyen à réenchanter ?

Je vous remercie pour votre invitation et la richesse de tout ce qui a été dit avant moi. J'avais prévu une petite intervention, mais je vais plutôt réagir par rapport à un certain nombre d'interpellations que vous avez faites, parce que je me rends compte qu'il faut peut-être clarifier, ou en tout cas expliquer comment ça se passe à l'Assemblée nationale aujourd'hui.

Je partage les **constats sur la défiance généralisée vis à vis de nos institutions**. Les parlementaires sont en bas du classement avec moins de 20% de confiance. **Cela doit nous interroger**. Cette défiance ne date pas d'il y a 2 ans ou 3 ans. Elle s'est construite au cours des années. La période 2010-2020 a été particulièrement dure pour les élus et les représentants de la Nation puisque c'est pendant ces dix années qu'on a perdu quasiment toute notre côte de confiance. Pour un **certain nombre de raisons : les affaires politiques, une façon de faire la politique** ... Mais je crois qu'il faut **aussi relier cette défiance à une ambiance générale** chez nos concitoyens, un état d'esprit par rapport à ce qui les entoure. Il y a beaucoup d'études qui montrent que la défiance est plus forte chez les citoyens qui sont **isolés socialement**, chez les gens qui sont par nature plus pessimistes. Cette **inquiétude vient impacter cette confiance** et cette défiance. Cette ambiance globale est importante à décrypter parce que le **contexte international est très compliqué**. Il n'y a plus beaucoup de démocraties dans le monde. Un quart seulement des pays sont démocratiques. On ne peut pas dire qu'on soit dans un environnement favorable à la démocratie.

On traverse une **crise politique**, on traverse aussi une **crise budgétaire** depuis plusieurs années. Et c'est souvent à l'aune d'une crise budgétaire que certains députés profitent pour remettre en question des droits et un certain nombre de forces démocratiques. Par exemple le **projet de loi simplification. C'est la simplification à la hache, on supprime les agences, on supprime les CESER, on supprime toutes les entités** que ces députés **ne connaissent finalement pas**. Dans les débats à l'Assemblée nationale, j'ai vu **beaucoup d'ignorance**. On ne sait pas ce que fait cette structure, on supprime. Il y a une ignorance de certains députés par rapport à ces institutions, ces agences scientifiques qui produisent des données qui ne vont pas toujours dans le sens qu'ils voudraient. Il y a une **remise en question globale, de manière forte, à la fois des données scientifiques, à la fois des organismes** qui participent à la démocratie ou qui redonnent du pouvoir aux citoyens. Cela amène des **reculs démocratiques forts** contre lesquels nous luttons de manière assidue et déterminée à l'Assemblée. Il y a énormément de choses qui se sont passées en 2 ans qui doivent nous interpeller. La suppression des CESER, **la question des CCAS qui deviennent facultatifs dans un contexte où la précarité** n'a jamais été aussi importante. Je vais vous donner l'exemple du premier mai. Gabriel Attal voulait supprimer ce jour chômé et revenir sur 200 ans de combats sociaux et syndicaux et sur la signification du premier mai, en disant c'est le jour du travail. Non, c'est le jour de la défense des droits des travailleurs. Cette méconnaissance doit nous amener à nous poser des questions. On peut parler aussi des **droits des femmes. Le droit à l'avortement est remis en cause régulièrement**. C'est une question qui peut se poser dans l'hémicycle. Si demain on devait voter le droit à l'avortement et à l'IVG, je ne suis pas sûre que la loi passerait. On a un **recul des droits humains en Europe** et forcément **la France est impactée**. Tout est remis en question. Il y a aussi la portée médiatique qui influence énormément l'opinion française sur ce qui se passe à l'Assemblée nationale et dans le monde et qui contribue fortement à la régression de ces droits, ou en tout cas dans l'idée qu'on pourrait les remettre en question en permanence.

Comment ça se passe à l'Assemblée nationale concrètement ? En fait, aujourd'hui, il y n'a **plus de majorité**. On est 11 groupes politiques, avec une **fragmentation assez importante**. Personne n'a la majorité. Pour autant, on a des groupes politiques plus importants que d'autres qui peuvent à un moment donné grâce à **une coalition imposer leur vote**. Aujourd'hui, **chaque voix compte**. Un député présent, pas présent, peut faire basculer un vote ou un amendement. Je vais vous donner un exemple, cette semaine, sur la loi Fin de vie : on reprend la séance à 21h30. À 21h30, il y a un premier amendement qui arrive de la droite conservatrice pour supprimer la possibilité pour les médecins de participer à l'acte légal. C'est un amendement sur la 3e lecture de cette loi, plus celle d'avant 2024, soit 4 lectures, soit 8 fois avec le passage en hémicycle et en commission. On n'était pas tous présents parce qu'on était encore en pause, on était dans les couloirs, ça a duré une minute. À ce moment-là, il y avait **une voix ou 2 fois en plus de leur côté et ils ont fait passer l'amendement**. Vous imaginez la **pression en permanence de se demander si on doit être dans l'hémicycle ou pas dans l'hémicycle** car cela peut faire basculer un vote. **La question des CESER, la question des ZFE, la question de l'université, ... tout s'est joué à quelques voix à chaque fois. La démocratie parlementaire est certes revivifiée par cette fragmentation mais elle mène aussi à des décisions politiques qui n'ont pas toujours du sens**, qui ne sont pas toujours cohérentes. Un député doit être à l'Assemblée nationale mais aussi dans sa circonscription. Il doit s'interroger en permanence où il doit être, à quel moment et pourquoi. On a aussi **une pression**, qui est légitime, de la part de citoyens ou de lobbys qui nous disent « votez cela, vous me représentez, donc vous devez voter ça ». Concrètement sur la loi sur la fin de vie, j'ai reçu des milliers de mails de gens qui sont évidemment contre l'aide à mourir et qui indiquent dans leur mail « vous allez tuer des gens, vous êtes des nazis, votez contre ». Je vous assure qu'il **faut être solide sur ces appuis** pour lire cela tous les jours. Je remercie mes collaborateurs qui le font pour moi. On peut **se poser la question de la représentation de ces lobbys**. On sait que 80% des Français sont favorables à l'aide à mourir. Cela déséquilibre les rapports de force à l'Assemblée nationale. Parce que ceux qui sont contre la loi, malgré la Convention qui avait été organisée, malgré les travaux faits par la démocratie participative, malgré le fait que les Français y sont largement favorables, dans la fragmentation qu'on a de l'Assemblée nationale et parce qu'il y a aussi la désaffection des députés à l'Assemblée pour certains sujets.....vendredi, on était 100 députés présents ...

Démocratie parlementaire : un lien avec le citoyen à réenchanter ?

J'ai parfois l'impression de passer plus de temps à contrer les autres qu'à véritablement légiférer et à voter pour quelque chose de positif. On est sans arrêt dans le comment agir pour faire basculer le vote et pour éviter ces reculs qui nous semblent être des reculs démocratiques. Pour revenir sur le **lien entre démocratie participative et démocratie représentative** : la démocratie représentative, ce sont les citoyens qui nous ont confié le soin de les gouverner. C'est quasiment le **seul régime qui repose sur le consentement du gouverné** puisqu'il nous donne le **droit de faire à sa place**. Quand on voit l'absentéisme et l'abstention aux élections, on pourrait penser que notre régime démocratique est mis à mal, qu'il est fragile et qu'il est contesté. Quand on regarde les études, **ce n'est pas tellement la démocratie en elle-même qui est contestée**. Les Français sont très favorables au régime démocratique et l'approuvent. **Ce sont plutôt les modalités d'exercice**, c'est à dire la manière dont on exerce ce droit à gouverner les citoyens. C'est là que réapparaissent toutes **les formes de démocratie autres** que la démocratie représentative pour **compléter utilement et à bon escient cette démocratie représentative**.

Le **référendum est plébiscité** par les Français, les **conventions citoyennes** également. Certes, la convention citoyenne sur le climat n'a pas donné lieu à ce qu'on reprenne ses propositions mais elle a été un succès en soi. **C'est plutôt ce qu'on en a fait qui est contestable**. Mais la convention citoyenne a été comprise par les Français et elle a été plébiscitée. C'est intéressant d'utiliser les analyses de cette convention citoyenne. C'est juste que **le gouvernement n'a pas repris les conclusions de cette convention citoyenne**.

Les travaux du CESER nous alimentent dans nos amendements ou dans la manière d'argumenter pour ou contre des propositions de lois. Je prends l'exemple des recommandations de la CIVIS. La CIVIS n'est pas une instance démocratique participative, c'est une commission indépendante. Le gouvernement lui avait confié une mission sur la protection des enfants. Les recommandations de la CIVIS sont passées aux oubliettes. C'est dommage parce qu'on aurait peut-être pu éviter des drames.

Ce qui joue le plus en défaveur de cette démocratie participative, ce n'est pas tellement ce qu'elle fait ou comment elle s'exerce, mais plutôt qu'**on n'en tient pas compte**. Ce sont les **dénis démocratiques** dont font preuve les gouvernements successifs. Ce n'est pas la faute de la démocratie représentative. Ce ne sont pas les députés qui n'en tiennent pas compte. Les députés représentent dans leur variété des positions différentes. Ils se servent de ces travaux qui existent et de ce qui se fait dans les territoires. C'est plutôt la manière dont un gouvernement va impulser un projet de loi en fonction de qui a été dit et fait et l'utiliser. Pour moi, il n'y a absolument pas d'antinomie entre le rôle d'un député et le rôle d'un CESER et tous types de démocratie participative. Au contraire, c'est plutôt quelque chose qui nous enrichit et qui vient alimenter notre réflexion de politiques.

Pour terminer sur quelque chose de plus positif : **la question de l'espoir. Le politique est là pour montrer un chemin**, pour apporter un espoir pour un **avenir meilleur**. Quand vous demandez aux Français « est-ce que vous pensez que les générations futures auront un avenir meilleur que vous ? », ils répondent non. C'est là où **le politique prend tout son sens**. Parce que si on est capable de dire oui, on a des solutions, on sait comment faire, on sait quel chemin montrer, on sait ce qu'il est intéressant de faire et on le sait parce qu'on s'est alimenté sur ce que vous nous avez dit, sur des travaux d'experts, on peut **recréer une possibilité, une perspective, un avenir**, pas forcément que pour nous mais aussi pour les générations futures.

Certains l'utilisent à mauvais escient pour créer de la déprime, de la désespérance, la désespérance d'un peuple, c'est ce qu'il y a de pire. Par contre créer l'espoir, c'est ce qu'il y a de mieux. On peut montrer des chemins différents. Mais aujourd'hui, ce qui est triste, c'est que les Français n'y croient plus et comme ils n'y croient plus, ils disent, « on a tout essayé, alors on va essayer autre chose ». Finalement, ils croient quand même en quelque chose. Ils croient qu'on peut tout basculer, tout remettre en question, qu'on peut taper dans la fourmilière. Faire une espèce de « reset démocratique » qui serait la solution pour demain. Et **tout notre combat à nous**, c'est dire que ce n'est pas la solution, mais qu'**il faut avancer ensemble, progresser sur un espoir, sur un avenir qui peut être meilleur**. C'est le rôle du politique de montrer un chemin. Après, le reste suivra, la technique, les propositions suivront. **Il faut qu'on crée l'espoir chez nos citoyens**.

Rencontre organisée par



codev@eurometropolemetz.eu



ceser@grandest.fr